

Les Amis du Festival

L'Association du Festival du Comminges est reconnue d'utilité publique par décret du 29 mai 1980.

Depuis la création du Festival du Comminges, le soutien des adhérents a contribué à la restauration de l'orgue et du buffet renaissance de la Cathédrale Sainte-Marie de Saint-Bertrand-de-Comminges, la construction d'un orgue pour la Basilique Saint-Just de Valcabrère, l'acquisition d'un clavecin et de trois orgues d'études pour l'Académie Internationale de Musique, l'embellissement de la Cathédrale Sainte-Marie par la réalisation d'un nouvel éclairage.

Les cotisations et les dons ouvrent droit à une déduction fiscale égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % des revenus imposables et permettent de bénéficier des tarifs réduits figurant sur le volet des réservations et de paraître sur la liste des Amis du Festival affichée sur le site internet si vous le souhaitez.

- Je souhaite figurer sur la liste des Amis du Festival
- Je ne souhaite pas figurer sur la liste des Amis du Festival

Règlement

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

E-mail :

Membres des Amis du Festival à partir de 35 €

à retourner, accompagné de votre règlement par chèque à
l'ordre du Festival du Comminges

**Maison du Festival - Rue de la Poste
31510 Saint-Bertrand de Comminges**